

| | | |
|---|---------------------|------------------------|
| Type de fiche : <input type="checkbox"/> Q/R fonctionnelle <input type="checkbox"/> Q/R Windows XP <input type="checkbox"/> Fiche pratique | | |
| Application : REVTC | | Version : 2.0.1 |
| Fiche créée le : 01/02/2016 | Auteur : PND | |
| Dernière modification le : 28/02/2017 | | |

| | |
|----------------|---|
| <h2>OBJET</h2> | <h3>Vous avez fait une erreur de déclaration entre personne physique et personne morale – que devez-vous faire ?</h3> |
|----------------|---|

A votre inscription sur le registre REVTC, vous devez indiquer votre statut dans l'onglet « première inscription » :

- soit vous vous déclarez en tant que personne « physique »,
- soit vous vous déclarez comme personne « morale »

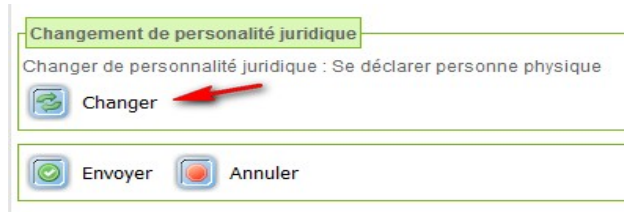


Il peut arriver que vous vous trompiez dans votre déclaration, et que vous vous en aperceviez alors que vous avez déjà envoyé votre demande d'inscription.

Si vous vous êtes identifié comme « personne morale » alors que vous deviez vous inscrire en tant que « personne physique », allez en bas de l'écran et cliquez sur le bouton « modifier les informations administratives » :



Vous pourrez alors effectuer ce changement de personnalité juridique en cliquant sur le bouton « changer », comme indiqué sur la capture d'écran ci-dessous :



Changement de personnalité juridique

Changer de personnalité juridique : Se déclarer personne physique

Changer

Envoyer Annuler



Après avoir modifié votre forme juridique en utilisant le bouton « changer », n'oubliez pas de cliquer sur « envoyer » pour valider les nouvelles informations.

Votre dossier pourra alors être instruit par l'instructeur.